



## DÉCLARATION LIMINAIRE

Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT)

18 juin 2026

Monsieur le Président,  
Monsieur le Secrétaire,  
Mesdames, Messieurs les membres de la CSSCT,

*La présente commission est en charge de la santé.*

Que dire alors lorsque la couverture médicale de notre établissement **laisse presque 800 agents sans rattachement à un médecin**, soit plus de 20% de l'effectif total ?

Que dire alors lorsque cette proportion **déjà inacceptable** atteint plus de 33% pour les agents de la DT Bassin de Seine ! La région parisienne serait-elle devenue un désert médical pour VNF ?

**Ces chiffres sont révoltants, car l'enjeu ici c'est bien la santé des agents.**

VNF ne se donne pas les moyens de respecter ses obligations réglementaires de renouvellement de la visite médicale obligatoire fixée à un maximum de 5 ans pour ses personnels.

VNF ne se donne pas les moyens de respecter ses obligations réglementaires pour les personnels affectés à un **poste présentant des risques particuliers** pour leur santé ou leur sécurité qui doivent pouvoir bénéficier d'un suivi individuel renforcé, annuel. **Ces postes à risque qui sont pourtant largement majoritaires à VNF.**

La CGT demande un suivi chiffré et détaillé par DT et pour le siège, identifiant les postes à risques, les situations individuelles particulières, ainsi que la fréquence des visites médicales à laquelle VNF doit donner suite. Ce suivi devant préciser les visites effectivement réalisées, afin de présenter les indicateurs d'écart quant aux obligations réglementaires.

La CGT revendique une couverture médicale à la hauteur de l'enjeu de santé des agents, à 100%.

*La présente commission est en charge de la sécurité.*

À ce titre, nous est présenté le guide opérationnel relatif aux vigilances météorologiques, en ce **jour d'alerte ORANGE canicule** sur Paris.

Les événements météorologiques extrêmes se multiplient, les phénomènes climatiques **violents** le sont toujours davantage, et de plus en plus **fréquemment**.

Vents violents, orage, pluie, inondation, neige, verglas... tous ces événements **entraînent toujours davantage de risques pour chacune des activités de VNF, et donc pour les agents**. Les déplacements sont particulièrement à risques lors de ces événements, **alors que nos déplacements ne cessent d'augmenter en**

**fréquence et en durée avec la fermeture des centres**, le doublement des secteurs d'intervention, les réductions d'effectif.

Ces risques climatiques liés aux déplacements sont d'ailleurs bien plus importants sur nos chemins de service que sur le réseau routier, du fait d'un état de dégradation plus important, de l'absence de dispositif de sécurité aux endroits dangereux, de l'absence de déneigement, de la multiplicité des usages du DPF, et évidemment de la proximité immédiate de la voie d'eau intrinsèque à nos chemins de halage...

Et c'est bien là tout le paradoxe de VNF, **comment moins exposer les agents aux accidents, alors que les réorganisations engendrent toujours plus de risques ?**

---

### **Les impératifs de réduction d'effectifs, de fermeture de centres sont-ils pour VNF prépondérants à la sécurité des agents ?**

---

Autre paradoxe à la démarche de prévention engagée, **aucune identification des activités pouvant être repoussées, aucune identification des activités non autorisées, y compris en vigilance rouge.**

Ainsi en alerte maximale tempête, nécessitant une vigilance absolue, les agents pourront effectuer des abattages à condition de « porter un gilet haute visibilité » et « d'informer votre hiérarchie de la situation sur le terrain ».

Les agents pourront également effectuer la pose de panneaux d'information, y compris en cas d'orage extrême, vigilance rouge, à condition de « détenir un gilet de sauvetage à proximité ».

**Ubuesque, dangereux et irresponsable.**

La CGT rappelle que **la mesure de prévention la plus fondamentale** consiste à éviter les risques à la source.

La CGT demande une identification claire des activités non urgentes « pouvant être reportées », ainsi que des activités « non autorisées » pour chaque événement météorologique à chaque niveau d'alerte.

La CGT demande que l'identification de ces activités soit étendue aux phénomènes de fortes chaleurs et canicule.

Par ailleurs, la chaîne hiérarchique de décision quant aux conditions de réalisation ou non, des activités à risques pour les agents, doit être clairement définie en cas d'alertes météorologiques, et formalisée.

**C'est au plus haut niveau hiérarchique de chaque DT de prendre la mesure des enjeux de sécurité**, de s'engager sur la prévention et de prendre en conscience les décisions les plus adaptées, et non de se satisfaire d'un attentisme sur des situations particulières qui pourraient être remontées du terrain.

***La présente commission est en charge des conditions de travail.***

---

Elles se dégradent pourtant, et partout, comme la CGT le dénonce. Le bilan de la ligne d'écoute psychologique l'atteste également, avec un nombre d'appels liés aux difficultés professionnelles plus important en 2025 qu'en 2024.

Un autre indicateur, le baromètre VNF qui prendra également la température du climat social de notre établissement, risque d'indiquer une forte fièvre.

---

Sur les conditions de travail, la CGT s'insurge que VNF  
ne soit pas en mesure d'assurer, en tant qu'employeur,  
**les conditions élémentaires d'hygiène pour ses agents de terrain.**

---

Pour l'accès aux toilettes, il est proposé aux agents **de la DTNE** de se rendre en grande surface, en camping, ou toilettes sèches... Dans le meilleur des cas, ce seront des toilettes modulaires qui seront prévues.

**Indigne.**

Une nouvelle fois l'impératif de fermeture des centres va dégrader encore les conditions d'accès aux sanitaires des agents sur le terrain, qui n'étaient pourtant déjà pas très reluisantes.

La CGT revendique la possibilité d'accès aux maisons de service non occupées pour les agents, **pour accéder à des toilettes dans des conditions d'utilisation et d'hygiène dignes.**

Cet accès permettrait également d'ouvrir **des lieux adaptés** avec des points d'eau potable, boissons fraîches, zone de refuge et d'abris pour les périodes de fortes chaleurs et canicule qui sont de plus en plus intenses et fréquentes. **Il est plus que temps de déployer des mesures de prévention à la hauteur des températures subies sur le terrain.**

---

Là également, les impératifs dogmatiques de fermeture de centres seront-ils pour VNF  
prépondérants aux conditions de travail et de dignité des agents ?

---

**La CGT prévoit un avis de tempête à VNF si les restructurations passées, en cours, et à venir continuent d'accentuer la dégradation des conditions de travail.**

*Merci,  
Les représentants CGT.*